

N° 2026-012

**ATTRIBUTION ET AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°2026COVA001
POUR LA CONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS
ET DU CENTRE TECHNIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 2

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2025-090 en date du 14 mai 2025, le conseil communautaire a approuvé le programme, l'enveloppe financière et le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique de la communauté de communes.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à un groupement chargé de rédiger le programme et de réaliser une estimation de l'enveloppe financière des travaux, en date de valeur de février 2025 l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été estimée à 2 800 000 Euros HT.

A l'issue de la procédure de concours et par délibération n°2025-142 en date du 17 décembre 2025, conformément à l'avis émis par le jury lors de la séance du 28 novembre 2025 le conseil communautaire a procédé à la désignation de l'équipe lauréate du concours dont la composition est la suivante :

- Architecte mandataire : Atelier d'architecture Nicolas PELLICIER
- Architecte : HORS LES MURS ARCHITECTURE
- BE Structure bois et béton : ARBORESCENCE
- BE thermique, fluides et électricité : CENA INGENIERIE
- Réemploi des matériaux de construction : Bobi Réemploi
- BE VRD : MMO
- BE acoustique : REZ'ON

L'enveloppe travaux du projet présentée par l'équipe lauréate du concours est estimée à 3 291 800 euros HT.

A l'issue de la délibération n°2025-142, une négociation a été engagée avec l'équipe lauréate du concours.

Après négociation, le Président propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 534 794, 85 € HT comprenant les missions de base et d'exécution (taux de 13,40 %) pour 459 129,40 euros HT, les missions OPC pour 42 176,25 euros HT (taux de 1,25 %), les missions de commissionnement pour 8 435,25 euros HT (taux de 0,15 %), les missions SSI pour 5 061,15 euros HT (taux de 0,45 %), les missions QEB pour 15 183,45 euros HT (taux de 0,35%) et la mission réemploi pour 11 809,35 euros HT (taux de 0,35 %).

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 2 (Mme Isabelle GIROD-GEDDA et M. Jacques DUC)
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 15
- nombre de votes « contre » : 2 (Mme Marie MARTINOD et M. Richard BROCHE)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025-090 en date du 14 mai 2025 relative au lancement d'un concours restreint pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique,

Vu la délibération n°2025-142 en date du 17 décembre 2025 relative à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique,

APPROUVE l'avis d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement Atelier d'architecture Nicolas Pellicier et hors les murs architecture pour un montant total de 534 794,85 euros HT.

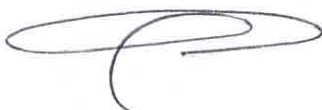
AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et au règlement du marché, ainsi que toute décision concernant les avenants et modifications du marché n'entraînant aucune augmentation du marché.

INSCRIT les crédits correspondant au budget 2026 et sur les exercices suivants

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX